Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB41_02_2023-DE

MAIRIE DE
CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX
www.mairie-cestas.fr
Tel : 05 56 78 13 00
Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 22
NOMBRE DE VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, PUJO, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA et OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL et REVERS et Monsieur MOUSTIE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. BAUCHU à Mme OUDOT, Mme GASTAUD à M. PUJO, M. PILLET à M. CHIBRAC, M. RECORS à M. DESCLAUX et M. ZGAINSKI à Mme MOREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur PUJO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB41_02_2023-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023 -DELIBERATION N° 2 / 41.
Réf : VS – 7.5.2

OBJET : SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION

Monsieur CHIBRAC expose,

Vous avez adopté le budget primitif 2023 de la Commune. Comme chaque année, une part importante de ce budget est consacrée aux aides directes et indirectes à la vie associative, pilier du lien social de notre Commune.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la répartition d'une partie de l'enveloppe consacrée aux subventions à nos associations.

Le détail des sommes allouées au titre des différents articles de notre budget communal est annexé à la présente délibération.

Conformément à la législation en vigueur, un certain nombre de subventions exceptionnelles feront l'objet d'une délibération et d'une convention spécifique.

Considérant l'avis favorable des commissions sport et culture réunies le 14 mars 2023 qui ont étudié les dossiers de demande de subvention,

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, Mmes COMMARIEU et SILVESTRE ayant quitté la salle, ne participent pas au vote.

- fait siennes les conclusions de Monsieur CHIBRAC,
- décide d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau ci-annexé.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre PUJO **Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 11/04/2023
  et de sa publication sur le site internet de la commune le 11/04/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 033-213301229-20230411-DELIB41_02_2023-DE

Attribution des subventions aux associations - Budget Primitif 2023

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant subvention 2022 Vote CM	Montant subvention 2023 Vote CM
Action Glisse Cestas	1640,00 €	1640,00 €
Amicale de Pétanque de Gazinet	675,00 €	675,00 €
Association sportive Collège	2330,00 € dont 1200€ pour la participation de 4 collégiens à un raid à la Réunion	1130,00 €
Association sportive du lycée des Graves	100,00 €	Pas de demande
CAC 33	210,00 €	210,00 €
Boomerang 33	500,00 € + 500,00€ organisation championnats du monde	500,00 €
Football Club Pierroton	9 100,00 €	9450,00€
Golf Pour Tous Cestas	250,00 €	250,00 €
Gymnastique volontaire Chantebois	300,00 €	300,00 €
Gymnastique volontaire Toctoucau	300,00 €	300,00 €
Lib'Aile'Ul	300,00 €	300,00 €
MYCA : Model's Yacht Club d'Aquitaine	500,00 € + 500,00€ organisation championnat de France	300,00 €
Cestas Foot Loisir	170,00 € + 80 € pour l'achat de maillots	250,00 €
MUSIQUE – DANSE – CHANT	**Montant subvention 2022 Vote CM**	**Montant subvention 2023 Vote CM**
Méli - Mélo (Chorale)	170,00 €	170,00 €
Cadansa	300,00 €	300,00 €
Sol y Sombra	200,00 €	Pas de demande cette année

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB41_02_2023-DE

COMITES DES FETES – ANCIENS COMBATTANTS	Montant subvention 2022 Vote CM	Montant subvention 2023 Vote CM
Animation loisirs Pierroton	1050,00 € + 2000,00 € pour le 10ème festival du jeu	2000,00 €
Croix de guerre & valeur militaire	150,00 €	170,00 €
Ordre National du Mérite	150,00 €	Pas de demande cette année
Syndicat de quartier de Toctoucau	1810,00 €	1810,00 €
FNACA	1000,00 €	1000,00 €
Comité des Fêtes de Gazinet	2100,00 € + prise en charge du feu d'artifice : 2000€	4100,00 €
Comité des Fêtes du Bourg	2100,00 € + location camion frigorifique : 608,00€ + prise en charge feu d'artifice : 2000€	6000,00 € dont 1900€ pour les 60 ans du comité
Comité des Fêtes de Réjouit	2100,00 €	2100,00 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES	**Montant subvention 2022 Vote CM**	**Montant subvention 2023 Vote CM**
Ligue des droits de l'homme (Gradignan-Pessac-Cestas-Canéjan)	100,00 €	100,00€
Cestas Entr'aide	500,00 €	500,00 €
Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde	500,00 €	1000,00 €
Association Française Sclérose en plaques	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	**Montant subvention 2022 Vote CM**	**Montant subvention 2023 Vote CM**
Accorderie de Canéjan	500,00 €	1000,00 €
AAPMA: Assoc. Agrée Pêche et Protection du Milieu Aquatique	900,00 €	900,00 €
ACPG Cinéma de proximité	2410,00 €	2426,00 €
AED : Astronomie Espace Découverte	600,00 + 2900,00 € frais entretien/ réparation des coupoles	1320,00 €
Amicale du personnel	3600,00 €	3800,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB41_02_2023-DE

Arscénic Théâtre	700,00 €	730,00 €
Association Pierroton ++	300,00 €	300,00 €
Club Ondes et Micro-informatique	800,00 €	800,00 €
France Pologne	105,00 €	105,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Cestas	1000,00 €	1000,00 €
Rucher école Des Sources	1400,00 €	1400,00 €
Syndicat de chasse	2900,00 €	2900,00 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France groupe Pessac-Cestas	150,00 €	150,00 €
Danse pour toi	500,00 €	Pas de demande cette année
En avant Clara	200,00 €	200,00 €
Musicalement Vôtre	1100,00 €	1000,00 €
Club Jours d'Automne	2500,00 €	2500,00 €
Club Chez nous	2500,00 €	2500,00 €
Mécénat Chirurgie Cardiaque	200,00 €	Pas de demande cette année
CEC Centre d'Education Conductive de la nouvelle aquitaine	500,00 €	500,00 €
Studium Réjouit	Pas de demande	200,00 €
Cadécole	Pas de demande	400,00 €
Cercle Généalogique Cestadais	Pas de demande	700,00 €
Don du sang bénévoles de Cestas	Pas de demande	500,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 033-213301229-20230411-DELIB41_02_2023-DE